

Compte – rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 08 mars 2010.

Présents : M REGNAULT René, Maire

Mmes BACH Fabienne, GUICHARDOT Béatrice, PLANCHON Rachel, BLIN Nathalie,
Mrs POURNIN Frédéric, PERRET Jean Paul, GENTY Daniel, FROSSARD Patrick.

Absent excusé : BERNARD Michaël

Absente : LAURENT Magali.

Secrétaire de séance :POURNIN Frédéric

La séance ouverte,

Le procès verbal de la réunion du 12 février 2010 est lu et accepté à l'unanimité.

Compte administratif 2009 Budget COMMUNE : Monsieur le Maire quitte la séance et la présidence est tenue par Mme BACH Fabienne, première adjointe. Après avoir entendu les résultats de 2009, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 du budget Commune ainsi que le compte de gestion du receveur municipal qui n'appelle aucune observation et décide de l'affectation des résultats.

Section de fonctionnement : Dépenses : 139 638.30 – Recettes : 216 084.90 soit un excédent de 76 446.60€

Au 31 décembre 2009 : antérieur de + 67377.89 + 76 446.60 = +143 824.49 €

Section d'investissement : dépenses : 61071.87 – Recettes : 20547.07 soit un déficit de 40524.80 €

Au 31 décembre 2009 : antérieur de – 2175.07 + - 40524.80 = - 42 699.87 €

Budget Primitif 2010 Budget Commune : Monsieur le Maire reprend la présidence.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2010 du budget communal.

Section de fonctionnement : dépenses : 214 354 € - recettes : 277 435€

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 119 038 €

4 Taxes : le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le taux des 4 taxes pour 2010 de 2% dont 1.2% d'inflation soit :

Taxe d'habitation : 4.22 à 4.30

Foncier bâti : 8.15 à 8.31

Foncier non bâti : 25.19 à 25.69

CFE (cotisation foncière des entreprises) : 7.19 à 7.33

Compte administratif 2009 Budget Eau - Assainissement :

Madame BACH Fabienne présente le compte administratif 2009 du budget eau - assainissement. Après avoir entendu les résultats, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal.

Section d'exploitation : dépenses : 18 122.87 – recettes : 24 816.57 soit un excédent de 6 693.70 €

Au 31 décembre 2009 : antérieur de + 28172.34 + 6 693.70= + 34 866.04 €

Section d'investissement : dépenses : 446 449.28 – recettes : 196 252.20 soit un déficit de 250 197.08 €.

Au 31 décembre 2009 : antérieur de -49612.80 -250 197.08 = - 299 809.88 €

Budget Primitif 2010 Budget Eau- Assainissement

Monsieur le Maire reprend la présidence et présente le budget primitif 2010.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2010 du budget eau- assainissement.

Section d'exploitation : dépenses et recettes s'équilibrent à 397 984€

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 589 463 €

Prix de l'eau : Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter le prix de l'eau pour 2010.

Licence IV : Le conseil municipal décide d'acheter par 8 voix pour et 1 contre la licence IV proposée par Madame CUVELIER.

Eglise : Un expert passera pour inspecter les dégâts sur l'église suite aux intempéries de ces jours derniers.

Questions diverses :

- Arbre au Champeau (entrée d'agglomération): Le conseil municipal décide de faire abattre cet arbre car il est en mauvais état. M le Maire se charge de faire réaliser cette prestation.

- Logement Rue de la Petite Confrérie : M Le GUEDARD libère ce logement. Un état des lieux sera réalisé avec le locataire.

Séance levée à 23h30.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'Ampilly le sec pour être affiché le 12 mars 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Ampilly le sec le 12 mars 2010

Le Maire,
René REGNAULT